

DEPARTEMENT DES YVELINES ARRONDISSEMENT DE MANTES-LA-JOLIE CANTON DE

LIMAY

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## MAIRIE DE FONTENAY-SAINT-PÈRE (78440)

N° SIRET: 217 802 461 00012

TELEPHONE 01 34 79 11 21 - TELECOPIE 01 34 79 11 26 CourrieL: mairie-fontenay.st.pere@wanadoo.fr SITE INTERNET: WWW.FONTENAY-SAINT-PERE.FR

## ARRETE MUNICIPAL PERMANENT Nº 004/2025/246 Portant l'abrogation de l'arrêté municipal n° 032/2018/246

Le Maire de la commune de Fontenay-Saint-Père Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2213-1,

## ARRETE

Article 1- Le présent arrêté abroge l'arrêté municipal n°032/2018/246.

Article 2 - Conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication. Un recours gracieux peut également être introduit dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse. Si l'administration n'a pas répondu à la demande gracieuse au bout de deux mois, ce silence équivaut à une décision implicite de rejet qui ouvre le point de départ du délai de recours contentieux de deux mois.

Article 3 - Le présent arrêté sera exécutoire de plein droit dès son affichage conformément aux articles L.2131-2 et L.2131-3 du code général des collectivités territoriales.

Article 4 - Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

M. le Sous-Préfet de Mantes la Jolie

Mme la Commandante de la Brigade de Gendarmerie de Limay.

Les Sapeurs-Pompiers de Limay

Communauté Urbaine GPS&O

Un exemplaire sera conservé en Mairie

Fontenay-Saint-Père, le 08/09/2025



Le présent afrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Versailles dans

le délai de deux mois à compter de sa date d'affichage.

Envoyé en préfecture le 08/09/2025

Reçu en préfecture le 08/09/2025

Publié le

ID: 078-217802461-20250908-AMP\_0782462504-AR